SADEC AKELYS LYON
Immeuble Carré Saint Pierre
5 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
tél. 04 72 85 60 60 - fax 04 72 85 60 69
accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

CODATU

Association régie par la loi de 1901
Siège Social : 21 boulevard Vivier Merle
69003 LYON

==========

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

sadec akelys
L'EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

SADEC AKELYS LYON
Immeuble Carré Saint Pierre
5 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
tél. 04 72 85 60 60 - fax 04 72 85 60 69
accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

CODATU

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : 21 boulevard Vivier Merle

69 003 LYON

==========

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association **CODATU,** tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires que ceux exprimés pour émettre l'opinion ci-dessus.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 23 mars 2015

SADEC
Commissaire aux comptes
Représenté par
Marc PROST-BOUCLE

This document is a free translation from French into English and has no other value than an informative one. Should there be any difference between the French and the English version, only the text in French language shall be deemed authentic.

STATUTORY AUDITOR'S REPORT ON THE FINANCIAL STATEMENTS

FOR THE YEAR ENDED DECEMBER 31, 2014

In compliance with the assignment entrusted to us by your members' annual general meeting, we hereby report to you, for the year ended december 31, 2014 on:

- the audit of the accompanying financial statements of CODATU,
- the justifications of our assessments,
- the specific verifications and information required by law.

These financial statements have been approved by the Board of Directors. Our role is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

I. Opinion on the financial statements

We conducted our audit in accordance with the professional standards applicable in France. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement. An audit involves performing procedures, using sampling techniques or other methods of selection, to obtain audit evidence about the amounts ond disclosures in the financial statements. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made, as well as the overall presentation of the financial statements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the assets and liabilities, and of the financial position of the company as at december 31, 2012 and of the results of its operations for the year then ended in accordance with French accounting principles.

II. Justifications of our assessments

Our audit which includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management as well as evaluating the overall financial statements presentation has revealed nothing of which you should be informed under article L. 823-9 of the French "Code de Commerce" requiring disclosure of the reasons for our conclusions.

III. Specific verifications and information

We have also performed the specific verifications required by French law.

We have no comments as to the fair presentation and the consistency with the financial statements of the information given in the management report of the Board of Directors, and in the documents addressed to the members with respect to the financial position and the financial statements.

ASSOCIATION CODATU
69003 LYON

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2014 12			Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	796	796				
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	12 488	11 316	1 172	1 450	278-	19.18-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	TOTAL I	13 284	12 113	1 172	1 450	278-	19.18-
	Comptes de liaison **TOTAL II**						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	66 040		66 040	92 648	26 608-	28.72-
	Autres créances	58 275		58 275	50 510	7 766	15.37
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	192 036		192 036	130 207	61 829	47.49
	Charges constatées d'avance (3)	25 666		25 666	11 840	13 827	116.78
	TOTAL III	342 018		342 018	285 204	56 814	19.92
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	355 302	12 113	343 190	286 654	56 535	19.72

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION CODATU
69003 LYON

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	161 452	145 333	16 119	11.09
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	27 369	16 119	11 250	69.79
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	TOTAL I	188 822	161 452	27 369	16.95
	Comptes de liaison **TOTAL II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	TOTAL III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 835	44 876	1 041-	2.32-
	Dettes fiscales et sociales	43 843	34 922	8 921	25.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	52 690	45 403	7 287	16.05
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	14 000		14 000	
	TOTAL IV	154 368	125 202	29 166	23.30
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	343 190	286 654	56 535	19.72

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 140 368 125 202

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

ASSOCIATION CODATU
69003 LYON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	234 306	342 597	108 291-	31.61-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	103 000	50 000	53 000	106.00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	8 122	16 521	8 400-	50.84-
Collectes				
Cotisations	80 790	67 440	13 350	19.80
Autres produits	4	0	3	NS
TOTAL I	426 221	476 559	50 338-	10.56-
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	215 002	259 168	44 166-	17.04-
Impôts, taxes et versements assimilés	753-	5 310	6 063-	114.18-
Salaires et traitements	130 688	120 733	9 955	8.25
Charges sociales	54 166	46 893	7 273	15.51
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	778	484	294	60.80
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	706	28 760	28 054-	97.55-
TOTAL II	400 587	461 347	60 761-	13.17-
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	25 634	15 211	10 423	68.52
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

ASSOCIATION CODATU
69003 LYON

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2014 12	Exercice N-1 31/12/2013 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	1 474	908	566	62.33
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	1 474	908	566	62.33
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 474	908	566	62.33
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	27 108	16 119	10 989	68.17
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	261		261	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL VII	261		261	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	261		261	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	427 956	477 467	49 511-	10.37-
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	400 587	461 347	60 761-	13.17-
SOLDE INTERMEDIAIRE	27 369	16 119	11 250	69.79
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	27 369	16 119	11 250	69.79

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 343 189.61 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 426 220.95 Euros et dégageant un excédent de 27 369.19 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique lors de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que le règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Une comptabilité analytique a été mise en place sur les charges et produits pour permettre un meilleur suivi par projets de l'activité de l'association.

ASSOCIATION CODATU
69003 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	796		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 988		500
TOTAL	11 988		500
TOTAL GENERAL	12 784		500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			796	796
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			12 488	12 488
TOTAL			12 488	12 488
TOTAL GENERAL			13 284	13 284

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	796			796
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 538	778		11 316
TOTAL	10 538	778		11 316
TOTAL GENERAL	11 335	778		12 113

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	778				
TOTAL	778				
TOTAL GENERAL	778				

ASSOCIATION CODATU
69003 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisons et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	145 333		16 119		161 452
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 119	11 250			27 369
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Provisions réglementées					
TOTAL I	161 452	11 250	16 119		188 822

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	66 040	66 040	
Personnel et comptes rattachés	548	548	
Divers état et autres collectivités publiques	50 000	50 000	
Débiteurs divers	7 727	7 727	
Charges constatées d'avance	25 666	25 666	
TOTAL	149 982	149 982	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	43 835	43 835		
Personnel et comptes rattachés	10 323	10 323		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 520	33 520		
Autres dettes	52 690	52 690		
Produits constatés d'avance	14 000	14 000		
TOTAL	154 368	154 368		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ASSOCIATION CODATU
69003 LYON

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Détail des produits à recevoir

	Montant
Transitec - SSATP	4 500
LUTP 2014	614
Subvention SYTRAL	50 000
Cotisation	5 500
Total	60 614

Détail des charges à payer

	Montant
C Pro	1 500
Pablo Salazar Ferro	4 700
LUTP	24 000
Honoraires - Commissaire aux comptes	2 150
Provision congés payés	10 323
Charges sur provision congés payés	4 129
Formation professionnelle continue	3 994
Reversement sur LUTP 2012	33 264
Reversement sur LUTP 2013	19 426
Total	103 486

ANNEXE

Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Assurances	439		
CODATU XVI	23 304		
Projet Bordeaux Hyderabad I(nde)	1 923		
Total	25 666		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CODATU XVI	4 000		
AFD Izmir	10 000		
Total	14 000		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

RAPPORT SPECIAL

sadec akelys
L'EXPERTISE AU SERVICE DE L'ENTREPRISE

SADEC AKELYS LYON
Immeuble Carré Saint Pierre
5 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
tél. 04 72 85 60 60 - fax 04 72 85 60 69
accueil.lyon@sadec-akelys.fr
www.sadec-akelys.fr

CODATU

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : 21 boulevard Vivier Merle

69 003 LYON

==========

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisé des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec le SYTRAL

Syndicat, membre de votre association, ayant un administrateur commun.

Attribution d'une subvention :

Nature et objet :	convention de participation financière exceptionnelle du SYTRAL pour son accompagnement dans toutes ses actions de coopération internationale décentralisée ainsi que pour le développement de l'image internationale du réseau et de l'agglomération lyonnaise.
Application sur l'exercice	Attribution d'une subvention de 50 000 €.

Lyon, le 23 mars 2015

SADEC
Commissaire aux comptes
représenté par
Marc PROST-BOUCLE